

En bref :

- [Synthèse régionale des reliquats azotés 2019](#)
- [Réunions—Manifestations](#)

Synthèse régionale des reliquats azotés 2019

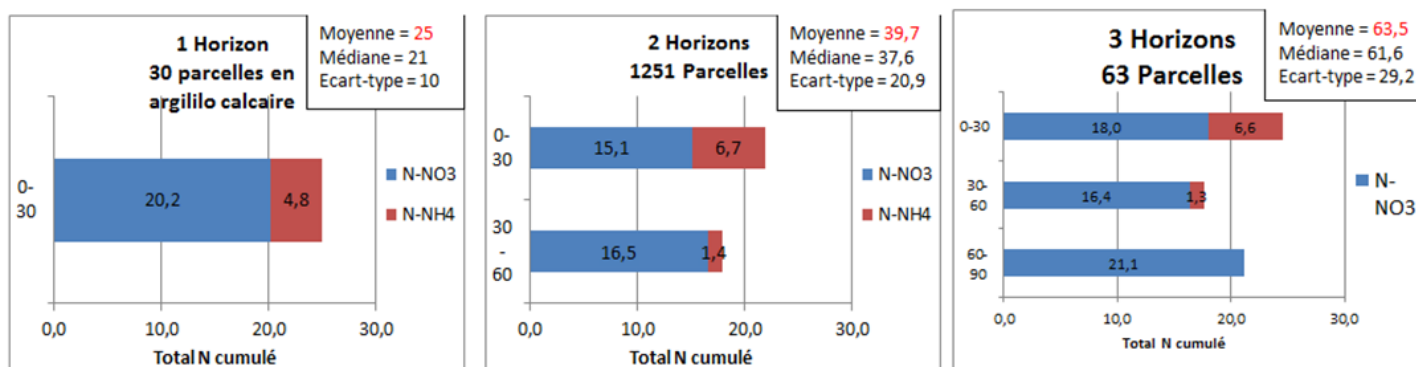
Reliquats d'azote sous céréales à paille février 2019 -Pays de la Loire (01/03/2019)

Les prescripteurs sur les cinq départements des Pays de la Loire ont fédéré leurs résultats de reliquats azotés sur 2579 parcelles.

Les résultats de la synthèse mettent en avant des niveaux de reliquats valorisables (N/NO₃+ N/NH₄)

- en sols profonds de 64 kg/ Ha,
- en sols moyennement profonds de 38 à 51 kg/Ha selon les situations,
- en sols peu profonds de 22 kg/Ha.

Profils des reliquats dans les sols



Des différences statistiques significatives en pluviosité ont mis en avant entre le 1 sept 2018 et le 31 janvier 2019 trois zones différentes (zone A, B, C).

Carte des pluviométries



Carte des précipitations du 01/09/18 au 31/01/19 :

- Zone A : entre 200 et 300 mm (méd. = 271)
- Zone B : entre 300 et 400 mm (méd. = 330)
- Zone C : entre 350 et 450 mm (méd. = 392)

1 : Je repère dans quelle zone climatique je suis.

Résultats

2 : Je lis les résultats et j'identifie les valeurs correspondantes à ma situation en fonction de la profondeur des sols, des zones climatiques, des types de sol, des précédents et de la matière organique apportée.

en kg N valorisable/hectare

	Zone climatique	Texture de sol		Si précédent			Si pas de matière organique à l'automne
		Limon, sable	Argile	Maïs grain	Protéagineux	Prairies	
Sol profond (90 cm exploitables par les racines)	64						
Sol moyennement profond (60 cm exploitables par les racines)	A et B	39	51	- 6	+6	+ 8	- 2,5
	C	38					
Sol peu profond (30 cm exploitables par les racines)	22						



Il vous faut (pour répondre au respect de la Directive Nitrates régionale) joindre la valeur retenue pour vos parcelles ou îlots en céréales à paille à votre cahier d'enregistrement, donc :

Nom de la parcelle ou de l'îlot (ou N°)	Valeur du reliquat valorisable : kg N/Ha



3 : Je note ici sur mes différentes parcelles ou îlots en céréales la valeur du reliquat valorisable retenu au point 2. (ou dans mon dossier Mes parcelles)

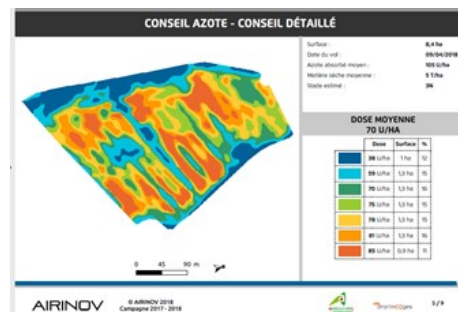
4: Je prends en compte les valeurs du reliquat valorisable dans l'évaluation du solde d'azote à apporter. Votre conseiller agronome peut vous aider.

5: Je range cette fiche dans mon cahier d'enregistrement des pratiques (pour présentation en cas de contrôle).

6 : L'offre Mes dron'images permettra de gérer et d'optimiser mon dernier apport (je contacte mon conseiller).



Plus d'info : [cliquer ici](#)



Conseil issu de la synthèse des reliquats Pays de la Loire réalisée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (Vincent Vanhoucke, Pierre Mulliez, David Leduc), validée par arrêté préfectoral après avis favorable du GREN Pays de la Loire(Groupe Régional d'Expertise Nitrates).

Couverts végétaux : les détruire en préservant le sol

Mercredi 3 avril à 14 h—Nueil sur Layon

Au programme : (sur une plateforme de 11 couverts multi-espèces)

- Destruction mécanique tout en préservant la structure du sol . Démonstration d'outils de scalpage (Ecomulch, Einböck, Kongskilde)
- Observation de profil cultural sous couvert
- Résultat des bobettes après 4 mois dans le sol

Contacts :

Damien DUTERTRE au 02 41 96 75 20 - 06 28 90 38 43

Florence LEON au 06 26 64 30 30



Réunions d'information PAC 2019


Entre le lundi 25 mars et le vendredi 29 mars 2019, la Chambre d'agriculture organise en Maine-et-Loire, en collaboration avec la Direction départementale des territoires des réunions d'information sur la PAC. 6 réunions sont organisées sur tout le territoire.


Le matin de 9 h 45 à 12 h 15 et l'après midi de 14 h à 16 h 30.

- **Lundi 25 mars 2019** : Doué-la-Fontaine
- **Mardi 26 mars 2019** : Baugé
- **Mercredi 27 mars 2019** : Segré (le matin)
- **Mercredi 27 mars 2019** : Angers (l'après-midi)
- **Jeudi 28 mars 2019** : Beaufort-en-Vallée
- **Vendredi 29 mars 2019** : Beaupréau

Plus d'info : www.pays-de-la-loire.services.proagri.fr

Contact : Catherine GORRE - Tél. 02 41 33 61 00 - Mail. catherine.gorre@pl.chambagri.fr

 = Techniques alternatives

 = Absence de techniques alternatives

Base d'observations et périmètre concerné par le conseil, sur des parcelles en zone géographique du Maine-et-Loire et sur le Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>

Bulletin de Santé du Végétal : si vous souhaitez recevoir gratuitement les Bulletin de Santé du Végétal par mail, inscrivez-vous sur le site web de la Chambre régionale d'agriculture : <http://www.agrilianet.com/vegetal/surveillance-biologique-du-territoire.htm>

Agrément : La Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.